

ASSURANCE

pour un prêt au taux d'intérêt nominal de 2,25 %

(à lire entièrement avant de compléter votre bulletin d'adhésion)

Conditions en vigueur au 02/01/2012 susceptibles d'être modifiées

ASTRIA et vous

Pour votre sérénité, ASTRIA vous propose de souscrire à l'une des options offertes par son contrat d'assurance groupe n° 0023 554 00001 000 & 1766/373 souscrit auprès des compagnies CARDIF Assurance Vie et Assurances Risques Divers et QUATREM Assurances Collectives.

Selon l'option choisie, en cas de sinistre, les mensualités dues seront remboursées à votre place.

Avec ces formules d'assurances vous protégez votre famille des risques financiers en cas de décès ou d'incapacité de travail.



**Mettez votre famille à l'abri
de toute conséquence financière
avec la formule décès / incapacité de travail**



**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

Des conditions simples, économiques et adaptées à votre situation : 3 options !

3 options au choix		Emprunteur Quotité choisie	Coemprunteur Quotité choisie	Taux annuel d'assurance sur le capital emprunté	Mensualité par tranche de 1 000 € empruntés	TEG sur 10 ans (taux nominal du prêt 2,25 %)
Option 1 réservée : au coemprunteur sans activité professionnelle	Assurance D/PTIA (Décès/perce totale et irréversible d'autonomie)	(doit choisir obligatoirement l'option 2 100 % sur 1 tête)	100 % sur 1 tête	0,12 %	0,10 €	2,47 % (pour information) 2,91 % (sur 2 têtes avec emprunteur assuré en option 2)
Option 2	Assurance D/PTIA/ITT (Décès/perce totale et irréversible d'autonomie/ incapacité totale de travail)	100 % sur une tête		0,24 %	0,20 €	2,69 %
		ou				
		50 %	50 %	sur 2 têtes		
Option 3 réservée : aux salariés de moins de 55 ans à la date d'adhésion et pour les seuls prêts immobiliers amortissables	Assurance D/PTIA/ITT/PE (Décès/perce totale et irréversible d'autonomie/ incapacité permanente totale de travail/Perte d'emploi)	100 % sur une tête		0,36 %	0,30 €	2,91 %
		ou				
		50 %	50 %	sur 2 têtes		
		100 %	100 %	0,72 %	0,60 €	3,55 %
		sur 2 têtes				

Des modalités de souscriptions simples et rapides

Des bulletins individuels d'adhésion Décès / Incapacité de travail sont délivrés par ASTRIA.

Chaque emprunteur et/ou coemprunteur souhaitant être assuré doit remplir et signer un contrat d'adhésion.

Dans le cas de souscription d'assurance Décès / Incapacité de travail, par l'emprunteur et le coemprunteur, deux bulletins d'adhésion doivent par conséquent être remplis.

Garantie Décès / Incapacité de travail

- Il vous suffit de remplir et de signer la déclaration d'état de santé figurant sur le bulletin individuel d'adhésion (encours assuré augmenté du montant du prêt inférieur à 23 000 €).
- Si vous êtes bénéficiaire de prêts ASTRIA et si votre encours assuré augmenté du prêt est égal ou supérieur à 23 000 € ou si vous n'êtes pas en mesure de souscrire à la déclaration de bon état de santé, remplissez les questionnaires de santé simplifiés ou complets (page de droite du bulletin d'adhésion).
- Chaque bulletin individuel d'adhésion doit être adressé à ASTRIA. Vous avez toutefois la possibilité d'envoyer votre bulletin individuel d'adhésion, sous pli confidentiel à l'attention de :

ASTRIA - Médecin Chef
CARDIF Assurances Risques Divers
1 square Chaptal
92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX

Comment compléter votre bulletin d'adhésion

RECTO

Rappel

- L'assurance DIT est obligatoire,
- Les bulletins d'adhésion doivent être complétés **sans aucune rature**.

- ➔ L'emprunteur et le coemprunteur doivent compléter entièrement un bulletin d'adhésion. Cochez les cases correspondant à votre situation.
- ➔ Cette partie sera complétée par ASTRIA
- ➔ Cochez la case correspondant à l'**option** que vous avez choisie (voir les explications page 2).
- ➔ Cochez la case correspondant à la **quotité** que vous avez choisie (voir les explications page 2).
- ➔ À ne compléter que si vous avez d'**autres prêts** en cours chez ASTRIA.
- ➔ **Lisez la déclaration point par point**, datez et signez sans oublier la mention "certifié exact".

Lisez la déclaration d'état de santé. Si vous pouvez y souscrire, datez et signez en n'oubliant pas la mention "certifié exact". Si ce n'est pas le cas, complétez **au verso** du bulletin, le questionnaire de santé simplifié et s'il y a lieu, le questionnaire de santé complet.

Si vous savez choisir l'**option 3**, c'est à dire l'**assurance DIT, et la garantie perte d'emploi**, vous devez lire la **déclaration de plein emploi**. Si vous remplissez les critères d'obtention, vous devez dater et signer cette déclaration en n'oubliant pas la mention "certifié exact".

VERSO

- ➔ Le **VERSO** est à compléter par l'assuré **UNIQUEMENT** si c'est nécessaire.
- ➔ **Questionnaire de santé simplifié**
À compléter par l'assuré si la **déclaration d'état de santé** (au recto) n'a pu être souscrite.
OU si le montant du prêt augmenté de l'encours de prêt chez ASTRIA est **supérieur à 23 000 €** (ne pas oublier de dater et de signer avec la mention "certifié exact").
- ➔ **Questionnaire de santé complet**
À compléter uniquement :
 - Si vous avez répondu "oui" à l'une des questions du **questionnaire de santé simplifié**,
 - Si le résultat de votre taille en cm, moins 100, moins le poids en kg est supérieur à 20,
 - Si le prêt est supérieur à 69 000 €,

Ne pas oublier de dater et de signer avec la mention "certifié exact".

Rappel

Lorsque l'emprunteur ou le coemprunteur a complété le **questionnaire de santé complet**, il doit insérer le bulletin dans l'enveloppe "Confidentiel" jointe au dossier.

Elle devra être affranchie, cachetée et complétée afin que nous puissions l'adresser au médecin conseil de notre compagnie d'assurance.

Pour être assurés, l'emprunteur et le coemprunteur doivent remplir et signer un bulletin individuel d'adhésion.

Documents joints à la demande de prêt

- **Une notice d'information du contrat d'assurance** : à lire attentivement et à conserver.
- **Deux bulletins d'adhésion** : un bulletin pour chaque emprunteur, à compléter **sans aucune rature**. Chaque bulletin comporte :
 - **au recto, 3 FEUILLETS**, autocopiants à compléter :
 - les 2 premiers pour l'assureur et pour ASTRIA seront conservés par nos soins
 - le 3^e destiné à l'assuré, vous sera retourné après avoir été complété par ASTRIA dans la partie nous étant réservée (voir page 3)
 - **au verso, 1 FEUILLET** à compléter uniquement si :
 - vous ne pouvez pas signer la **déclaration d'état de santé** au recto du bulletin
 - votre prêt Action Logement (plus l'encours d'autres prêts chez ASTRIA) est **supérieur à 23 000 €**
 - vous avez plus de 65 ans
- **Une enveloppe "Confidentiel"** : à utiliser **UNIQUEMENT** si vous avez complété le **Questionnaire de santé complet**. Si c'est le cas, insérez vos documents dans cette enveloppe que vous aurez complétée, cachetée et timbrée et joignez-la à votre demande de prêt.

Elle sera adressée par NOS SOINS au Médecin Conseil de la compagnie d'assurance mentionnée ci-dessus.

ASTRIA en France : ASTRIA Île-de-France : (Siège social) 1 square Chaptal 92309 LEVALLOIS-PERRET - Tél. :  **01 57 77 50 00**

ASTRIA à ARRAS :

23 bd Vauban
BP 90441
62028 ARRAS CEDEX
Tél. : 03 21 16 14 60

ASTRIA à BORDEAUX :

Béryl 1
22 rue Jacques-Prévert
33692 MÉRIGNAC CEDEX
Tél. : 05 56 17 43 03

ASTRIA à LYON :

20 rue Childebert
69291 LYON CEDEX 02
Tél. : 04 37 23 51 70

ASTRIA à MONTPELLIER :

145 rue de l'Acropole
CS 69001
34061 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél. : 04 67 42 17 70

ASTRIA à STRASBOURG :

7 quai Saint-Jean
BP 70027
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 90 22 40 40

ASTRIA à BEAUVAIS :

52 avenue de la République
BP 40604
60006 BEAUVAIS CEDEX
Tél. : 03 44 48 58 21

ASTRIA à DOUAI :

72 rue de Valenciennes
BP 40002
59501 DOUAI CEDEX
Tél. : 03 27 08 25 25

ASTRIA à MARSEILLE :

Le Grand Prado,
6 allées Turcat-Méry
13008 MARSEILLE
Tél. : 04 91 29 62 29

ASTRIA à NICE :

Arénas, porte C
455 Promenade des Anglais
06299 NICE CEDEX 3
Tél. : 04 93 18 18 06

ASTRIA à TOULOUSE :

9 rue Ritay
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 62 73 34 50

ASTRIA à BÉTHUNE :

44 rue Sadi-Carnot
BP 50611
62412 BÉTHUNE CEDEX
Tél. : 03 21 56 81 38

ASTRIA à LENS :

52 rue Eugène-Bar
BP 122
62303 LENS CEDEX
Tél. : 03 21 28 27 29

ASTRIA à MAUBEUGE :

3 esplanade Berteau
BP 50047
59601 MAUBEUGE CEDEX
Tél. : 03 27 58 23 23

ASTRIA à RENNES :

Immeuble le Bignon 3
2 rue du Bignon - CS 76317
35063 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 22 20 40

ASTRIA à VALENCIENNES :

68 rue de Famars
BP 17
59312 VALENCIENNES CEDEX 9
Tél. : 03 27 38 18 00

Action Logement – Les entreprises s'engagent avec les salariés